

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS
« Chambre civile »

N° : 450-11-000167-134

DATE : 30 avril 2015

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE GAÉTAN DUMAS, J.C.S.

Dans l'affaire du plan d'arrangement avec les créanciers de :

MONTREAL, MAINE & ATLANTIQUE CANADA CIE
(MONTREAL, MAINE & ATLANTIC CANADA CO.) (M.M.A.)
Débitrice

Et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(RICHTER ADVISORY GROUP INC.)
Contôleur

Et

LA GARANTIE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD,

Et

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.,

Et

LA CAPITALE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.,

Requérantes

JUGEMENT

[1] Le tribunal est saisi d'une requête pour communication des preuves de réclamation de certains créanciers;

[2] **CONSIDÉRANT** la requête, l'affidavit et des pièces produites à son appui;

[3] **CONSIDÉRANT** que la requête est bien fondée en faits et en droit;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[4] **ABRÈGE** les délais de signification et de présentation de la présente requête;

[5] **ACCUEILLE** la présente requête;

[6] **ORDONNE** au Contrôleur de donner accès aux Requérantes à une copie électronique des preuves de réclamation, le cas échéant, des Assurés nommés en annexe des preuves de Réclamation, pièces R-1, R-2 et R-3 des Requérantes;

[7] **LE TOUT** sans frais.

GAËTAN DUMAS

GAËTAN DUMAS, J.C.S.

LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS, S.E.N.C.R.L.

Procureurs des requérantes

(M^e Éric Savard, avocat)

N/D : 337392.0001